

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

CANTON
CHAMONIX MONT-BLANC

COMMUNE
CHAMONIX MONT-BLANC

POLE VOIRIE/CB

ARRETE DU MAIRE

**FERMETURE PROVISOIRE DE L'AIRE DE JEUX DE LA MORAINES D'ARGENTIERE
DU 12/07/2023 A 8H AU 13/07/2023 A 18H**

Le Maire de la Commune de CHAMONIX-MONT-BLANC,

VU l'arrêté les articles L.2212-1 à L.2213-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales conférant au Maire ses pouvoirs de Police;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions;

VU le décret N°96-1136 en date du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aires collectives de jeux;

VU la demande présentée par l'entreprise **CHAMPS DES CIMES** en vue d'effectuer **la reprise de sol de sécurité,**

CONSIDERANT que ces travaux, sont de nature à présenter un danger pour les utilisateurs de l'aire de jeux,

CONSIDERANT que dans ces conditions, il y a lieu de réglementer l'aire de jeux **DE LA MORAINES D'ARGENTIERE DU 12/07/2023 A 8H AU 13/07/2023 A 18H,**

Sur proposition du Responsable de la Voirie et des Réseaux Divers,

A R R E T E

Article 1 – L'aire de jeux **DE LA MORAINES D'ARGENTIERE** est fermé et son accès est interdit au public **du 12/07/2023 à 18h au 13/07/2023 à 18h.**

Article 2 – Afin de sécuriser et d'interdire l'accès sur le site, la signalisation de chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise **CHAMPS DES CIMES** sous le contrôle des **Services Techniques Municipaux.**

Article 3 – Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHAMONIX, le 26/06/2023

Pour le Maire

**Le Directeur Adjoint des
Infrastructures et des Services
Techniques,**

Patrice VAGNET



ARGENTIERE - Aire de jeux de la moraine d'Argentière

Fermé du 12/07 au 13/07

